



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 30/01/2024

Publication :
le 09/02/2024

Délibération n° D-2024-4

**Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) -
Création nouvelle AP/CP Véhicules et engins**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Florence VILLES

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Madame Valérie VOLLAND, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Mélina TACHE.

Direction des Finances

**Autorisations de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Création nouvelle AP/CP Véhicules et
engins**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu la délibération n°D-2015-445 du 18 décembre 2015 instaurant le règlement de gestion des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Vu la délibération n°D-2023-423 portant modification du Règlement budgétaire et financier de la Ville de Niort

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP/CP pour le suivi financier des achats de véhicules et engins est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

En effet, il peut y avoir un délai supérieur à un an entre la commande et la réception de certains engins. La mise en place d'une AP/CP va permettre d'optimiser la gestion des crédits inscrits au budget qui ne seront dès lors prévus que sur l'exercice du paiement.

Par ailleurs, la mise en place de cette AP/CP valorisera également l'achat de ces équipements avec pour objectif un verdissement et un renouvellement de la flotte sur 6 ans qui *in fine* améliorera les coûts de fonctionnement.

Sont concernés :

- les véhicules : voitures, utilitaires, camions, etc.. ;
- les engins : balayeuse, tracteurs, épareuses, gerbeurs, tondeuses, remorques, etc.

Portant sur un montant global de 6 250 000 € HT soit 7 500 000 € TTC de dépenses et de 60 000 € en recettes correspondant au bonus écologique perçu, l'autorisation de programme est prévue pour une durée de 6 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une autorisation de programme pour les achats de véhicules en engins ;
- engager les crédits de paiement selon le prévisionnel figurant en annexe.

Annexe 1 – AP / CP Véhicules et engins - Tableau de l'échéancier

	Autorisation de Programme (AP)		CP					
	en HT	En TTC	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses totales	6 250 000,00	7 500 000,00	800 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00
Véhicules	3 416 666,67	4 100 000,00	400 000,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00
Engins	2 833 333,33	3 400 000,00	400 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
Recettes totales	60 000,00	60 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Florence VILLES

Jérôme BALOGÉ